

**Compte rendu succinct: CE du 26 janvier 2006****Adoption du règlement intérieur du comité d'entreprise.**

Aucune modification n'a été demandée le règlement a été adopté à l'unanimité.

**Désignation des membres du bureau :**

Avant le vote, l'élu CGC (alliance) a fait une déclaration. Celle-ci faisait référence aux positions CFDT prises en réunion intersyndicale (SUD, CGT, CFDT, CGC,) de la veille : Secrétaire CFDT, secrétaire adjoint CGT, trésorier SUD, trésorier adjoint CGC. La déclaration CGC mettait en garde la CFDT quant au respect de ses engagements. Dans le cas contraire la CGC lors du vote du poste de secrétaire, se serait abstenue. Suite à cette déclaration, nous avons constaté qu'il existait un doute sur la position de la CFDT. Nous avons demandé une suspension de séance afin d'éclaircir la situation.

A la reprise de la réunion, la CFDT a finalement fait une déclaration qui respectait la position de l'intersyndicale.

Poste	Candidats	SUD	CGT	CFDT	CGC	Elus
<b>Secrétaire</b>	Ph.Gery	2 abst	-	3	1	<b>Ph Gery CFDT</b>
	Ph..Mann	2 abst	3	-	-	
<b>Trésorier</b>	N.Bourgeois	2	-	3	1	<b>N.Bourgeois SUD</b>
	Ph Mann	-	3	-	-	
<b>Secrétaire adjoint</b>	Ph Mann	2 abst	3	3	1	<b>Ph Mann CGT</b>
<b>Trésorier adjoint</b>	Y-M. Leurs	2 abst	3 abst	3	1	<b>Y-M. Leurs CGC</b>

**Désignation des animateurs des commissions obligatoires :**

Commissions	Candidats	SUD	CGT	CFDT	CGC	Elus
<b>Economique</b>	P.Giacomini	-	3	3	-	<b>P.Giacomini CGT</b>
	Y-M. Leurs	2	-	-	1	
<b>Egalité prof. H/F</b>	N.Bourgeois	2	3	3	1	<b>N.Bourgeois SUD</b>
<b>Formation professionnelle</b>	Y.Manin	2 abst	3	3	1 abst	<b>Y.Manin CFDT</b>
<b>Logement</b>	F.Maruejouis	2 abst	3	3	1 abst	<b>F.Maruejouis CGT</b>

**Position SUD sur la désignation de l'animateur de la commission économique.**

La candidature de la CGC, reprise dans sa déclaration, n'avait provoqué aucune opposition de la CFDT lors de l'intersyndicale. Nous avons prévu comme pour les votes précédents de nous abstenir.

Au moment du vote, à notre surprise, la CFDT a éliminé l'élu CGC au profit de la CGT. Les élus SUD, pour marquer leur désapprobation par rapport à de telles pratiques, ont voté pour le candidat CGC. Sachant que notre vote n'aurait aucune influence sur l'élection du candidat CGT

Pour l'avenir nous espérons que l'animateur élu, ayant déjà tenu cette commission, ne pratiquera plus l'exclusion de certain participants de cette instance.

**Désignation de l'expert comptable :**

Le cabinet GUEGAN a été reconduit à l'unanimité.

**Désignation du représentant CE à la mutuelle :**

A.Boileau SUD est élu à l'unanimité.

**Désignation des représentants au Conseil d'Administration :**

Un titulaire et un suppléant sont élus par organisation syndicale .

SUD: D.Moraly, D.Bouchet. CGT: P.Giacomini, Ph Mann. CFDT: Ph.Gery, C.Dumortier

CGC: Y.M Leurs, A.Gaudry (FO).

Les autres commissions seront attribuées lors de la réunion extraordinaire du 2/02/2006.